Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 2 Juin 1887 No. 33.

ABONNEMENTS :
Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

# LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



# REPRODUCTIONS

## LA MER.

O Dieu, vois sur les mers ! le regard de l'aurore
Enfle le sein dormant de l'Océan sonore,
Qui, comme un cœur d'amour ou de joie oppressé,
Presse le mouvement de son flot cadencé,
Et dans ses lames garde encor
Le sombre azur du ciel que la nuit a laissé.
Comme un léger sillon qui se creuse et frissonne
Dans un champ où la brise a balancé l'épi,
Un flot naît d'une ride, il murmure, il sillonne
L'azur muet encor de l'abîme assoupi ;
Il roule sur lui-même, il s'allonge, il s'abîme ;
Le regard le perd un moment :
Où va-t-il ? Il revient, revomi par l'abîme ;
Il dresse en mugissant sa bouillonnante cime ;
Le jour semble rouler sur son dos écumant ;
Il entraîne en passant les vagues qu'il écrase ,
S'enfle de leurs débris et bondit sur sa base ;
Puis enfin, chancelant comme une vaste tour,
Ou comme un char fumant brisé dans la carrière,
Il croule ; et sa poussière
En flocons de lumière
Roule, et disperse au loin tous ces fragments du jour.

La barque du pêcheur tend son aile sonore,
Où le vent du matin vient déjà palpiter,
Et bondit sur les flots que l'ancre va quitter,
Pareil au coursier qui dévore
Le frein qui semble l'irriter.

Le navire, enfant des étoiles,
Luit comme une colline au bord de l'horizon,
Et réfléchit déjà dans ses plus hautes voiles
La blancheur de l'aurore et son premier rayon.

Léviathan bondit sur ses traces profondes ;
Et, des flots par ses jeux saluant le réveil,
De ses naseaux fumants il lance au ciel ses ondes
Pour les voir retomber en rayons du soleil.

L'eau berce, le mât secoue
La tente des matelots ;
L'air siffle, le ciel se joue
Dans la crinière des flots ;
Partout l'écume brillante
D'une franche étincelante
Ceint le bord des flots amers ;
Tout est bruit, lumière et joie ;
C'est l'astre que Dieu renvoie,
C'est l'aurore sur les mers.

LAMARTINE.

## PENSÉES.

—Penser par soi-même et pour soi-même et agir en conséquence.

—Respecter les cheveux blancs, plus particulièrement les siens propres.

—Ne rien gaspiller, ni temps, ni argent, ni talent.

—Si vous avez une place d'affaires tenez-vous-y pour qu'on vous y trouve.

—Epargnez dans la jeunesse pour pouvoir dépenser dans la vieillesse.

—S'habituer aux petites contrariétés pour être prêt à supporter les grandes.

—Garder précieusement en vous le don du ciel, la conscience.

—S'habituer à savoir dire non à propos est plus utile que tout le latin que l'on peut apprendre.

—Faites tout le bien que vous pourrez faire et parlez-en le moins possible.

—Gardez et défendez votre opinion si vous en avez une à vous et laissez le même avantage aux autres.

## L'AGRICULTURE DOIT ÊTRE L'OBJET DE NOTRE PREDILECTION.

Si nous savions apprécier l'importance de l'agriculture et la noblesse du travail qu'elle commande, nous serions loin de voir la charrue délaissée comme elle l'est dans notre chère Province ; tous les dévouements se tourneraient vers elle pour la rendre aimée et florissante par les cultivateurs qui la dédaignent pour ainsi dire d'une manière alarmante. Haut les cœurs, que notre devise soit : *cruce et aratro.* Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

Personne n'ignore que l'agriculture est la base de tout le côté matériel de ce monde ; que "sans l'agriculture, en deux jours, tout retournerait au néant."

Nous l'avons déjà dit, et nous le répéterons à satiété, le remède à cette plaie qui dévore nos populations rurales : l'émigration, nous le trouverons dans l'enseignement agricole dans nos écoles primaires, dans les écoles spéciales d'agriculture et fermes expérimentales, dans les cercles agricoles et par les journaux d'agriculture ; n'allons pas chercher ailleurs les moyens d'arrêter cette funeste émigration qui dépeuple nos campagnes.

Le jour, mais ce jour-là seulement, où le moyen et le petit cultivateur auront quelque instruction des choses de leur état, l'agriculture sortira de la routine qui n'amène que misères et désolations dans nos campagnes, qui fait le vide dans les maisons, qui enlève de notre pays la jeunesse, force vive de l'agriculture.

Ce jour béni, qui fera de l'agriculture le plus heureux de tous les états, elle qui en est déjà le premier, le plus indépendant et le plus honnête, qui retiendra et ramènera aux champs et conséquemment aux principes religieux et moraux, tant de malheureux de toutes les classes égarées par le clinclant des villes, de l'industrie, etc., ce jour-là qui doublera la production agricole de notre pays, nous en verrions l'aurore.

Que l'enseignement agricole, par tous les moyens possibles, soit la principale préoccupation des gouvernants et des gouvernés. Comprenons donc sérieusement que l'un de nos premiers devoirs est d'apprendre la culture aux cultivateurs et de les enseigner à tous, puisque, comme nous l'avons dit plus haut, l'agriculture est la base de tout le côté matériel de ce monde, et que sans l'agriculture, en deux jours, tout retournerait au néant.
*G. des C.*

## LE PAPILLON.

Dans le jardin, où les rayons d'un brûlant soleil d'août font vibrer l'atmosphère embrasée, le long des corbeilles, dont les fleurs pâmées languissent sans parfum, une petite fille, en robe de foulard rose, jambes et bras nus, ses cheveux blonds, dénoués sous un chapeau de paille blanche, avec la fougue insouciante de ses douze ans, fait la chasse aux papillons.

Assis à l'ombre d'un rond-point de verdure, son grand-père, beau vieillard de quatre-vingts ans, ancien page de Louis XVIII, le menton appuyé sur la pomme d'argent de sa canne, la bouche souriante et les yeux demi-clos, surveille l'enfant dans sa cource capricieuse.

Avec la grâce prudente et légère d'un jeune chat, la petite fille, suivant sur la pointe du pied une étroite allée qui serpente entre deux bordures de rosiers, s'apprête, avec son filet en gaze verte, à capturer un beau sphinx, aux ailes rouges semées d'yeux de velours noir. Elle fait un pas et s'arrête, le bras tendu, retenant son souffle, ses fines dents blanches mordant sa lèvre. Un pas de plus... L'insecte, posé sur une rose, butine inconscient du danger qui le menace... Un pas encore... Déjà le filet s'abaisse. Mais un frémissement de l'air, une ombre soudaine ont averti le papillon. Il se lève, et, d'un vol incertain, s'enfuit.

L'enfant s'élance alors, avec des cris, et la poursuite commence, furieuse, sans souci des obstacles, à travers les pelouses, au milieu des corbeilles. Le papillon, étincelant dans l'air, comme un joyau vivant, descend, monte, s'efforçant d'échapper à son ennemie. Un grand espace libre s'offre à lui, au-dessus du bassin orné de rocailles, d'où jaillit un jet d'eau qui chante. Il se croit sauvé, et cherche à se poser sur la fleur d'un nymphéa. Mais l'eau qui retombe en poussière irisée, alourdit ses ailes, et mouillé, piteux, il s'abat parmi les feuilles glauques et gluantes. Palpitant d'une angoisse affreuse, il tâche de se soutenir et se traîne à demi submergé.

La petite fille a assisté à ce rapide désastre. Elle a poussé un cri désespéré.

—Grand-père, vite ! Viens m'aider ! Le papillon se noie !

Et sans attendre le secours du bonhomme, qui se hâte de ses vieilles jambes, elle s'élance sur les rocailles à fleur d'eau, se penche, et tend au papillon en détresse le manche en roseau du filet. L'insecte y aborde, secoue ses ailes, et en un instant séché par le soleil, retrouve son éclat resplendissant.

Alors, profitant de son engourdissement, celle qui vient de le sauver le saisit par la tête, et, avec un cri de triomphe, saute sur le gazon.

—Imprudente ! lui crie l'aïeul, arrivant tout essoufflé... T'aventurer au milieu de ce bassin, te pencher, au risque d'une chute... quand tu as si chaud !

—Oh ! grand-père, pour rien au monde je n'aurais voulu laisser mourir ce pauvre petit dans cette vilaine eau...

Alors, regardant son captif avec des yeux mouillés de tendresse, elle prend une longue épingle, lui en traverse le corps d'un coup sec, et fixant à son chapeau le beau sphynx, tout pantelant de l'horrible torture :

—Comme ça, dit-elle, à la bonne heure !

Et elle repart en courant.

Le vieux page sourit avec mélancolie, et, hochant sa tête blanche, il murmure en regardant la petite fille :

—Généreuse et implacable, tendre et féroce à la fois... Allons ! déjà femme !

GEORGE OHNET.

Le Manitoba.

Jeudi, 2 Juin 1887.

### THE FRENCH QUESTION.

Sous ce titre, le *Free Press* de ce matin a un article brutal à notre adresse. Il parait que nous devenons intolérables, pourquoi ? parceque nous avons cru de notre devoir, dans notre dernier numéro, de montrer certains membres de l'opposition sous leur véritable jour, et que ces Messieurs se sont levés en chambre sur des questions de priviléges pour nier nos avancés.

A lire aujourd'hui le *Free Press* nous n'avons point d'amis plus dévoués que les membres de l'opposition ; comme si nous ne les avions pas vus de nos yeux et entendus de nos oreilles se démenant dans la chambre et poussant les hauts cris contre nous ; comme s'ils n'avaient fait tant de fracas que pour qu'il nous fut impossible de douter du dicton : qui aime bien, châtie bien ! Sont-ce les deux MM. Martin qui sont nos amis ? l'écrasement que M. Prendergast, l'hon. député de La-Vérandrye, a infligé à l'un d'eux, en pleine chambre, la semaine dernière, le dit mieux que tout ce que nous pourrions écrire. Est-ce M. Luxton qui est notre ami ? Lui, nous le renvoyons aux correspondances qui ont paru dans le *Globe* de Toronto, il y a quelques années, et aux attaques sans cesse renouvelées de son journal le *Free Press*.

L'opposition aura beau essayer de soulever le sentiment populaire contre nous, elle ne réussira pas, car ses œuvres sont là pour prouver qu'elle n'est pas de bonne foi, et qu'elle ne cherche que le triomphe de ses ambitions politiques qui ont été déçues jusqu'à ce jour. Nous ne faisons pas bande à part, nous marchons avec la majorité de nos concitoyens anglais qui nous traitent avec justice et auxquels nous demeurons loyaux malgré toutes les tentatives qui ont été faites et qui sont faites pour nous amener à la trahison.

L'opposition sait bien ou le bat la blesse : nous ne nous laissons pas intimider par ses menaces. Seul journal français dans cette province, nous savons la tâche qui nous incombe et les menaces ou les injures ne nous feront point fléchir.

Le temps ne nous permet pas de répondre longuement aujourd'hui ; sans doute que nous aurons occasion de revenir sur ce sujet où le confrère de Winnipeg parait tant aimer à puiser—*Trahit sua quemque voluptas.*

### LE VOTE SUR LE DESAVEU.

La question du désaveu des chartes de chemins de fer de Manitoba par le gouvernement d'Ottawa, est venue devant les Communes la semaine dernière, et comme l'on devait s'y attendre la politique fédérale, quelque désastreuse qu'elle soit pour nous, a été approuvée à une majorité de 49 voix. Il n'est pas jusqu'à nos représentants qui aient cru se diviser et voter dans un sens évidemment contraire à nos intérêts. Le vote s'est réparti comme suit :

Pour : MM. Armstrong, Bain (Wentworth), Barron, Bernier, Blake, Borden, Bourassa, Bowman, Brien, Burdett, Campbell (Kent), Cartwright (Sir Richard), Casey, Casgrain, Chisholm, Choquette, Daly, Davies, de Saint-Georges, Desaint, Doyon, Edgar, Edwards, Ellis, Fiset, Fisher, Gauthier, Geoffrion, Gilmore, Guay, Holton, Kirk, Landerkin, Lang, Langelier (Montmorency), Langelier (Québec), Laurier, Lavergne, Lister, Livingstone, Lovitt, Macdonald (Huron), McIntyre, McMillan (Huron), Mallory, Mills (Bothwell), Paterson (Brant), Perry, Platt, Préfontaine, Rinfret, Robertson (King's, I. P. E.), Sainte-Marie, Scarth, Scriver, Semple, Somerville, Sutherland, Trow, Turcot, Waldie, Watson, Weldon (Saint-Jean), Welsh et Wilson (Elgin)—65.

Contre : MM. Audet, Bain (Soulanges), Baird, Baker, Bergeron, Bergin, Bowell, Boyle, Brown, Bryson, Burns, Cameron, Carling, Carpenter, Caron (Sir Adolphe), Chapleau, Cimon, Cockburn, Colby, Coughlin, Coulombe, Coursol, Couture, Curran, Davis, Dawson, Denison, Désaulniers, Desjardins, Duchesnay, Dupont, Ferguson (Leeds), Foster, Freeman, Gaudet, Gigault, Girouard, Godbout, Gordon, Grandbois, Guilbault, Guillet, Hale, Haggart, Hall, Hesson, Hickey, Hudspeth, Ives, Jamieson, Joncas, Kirkpatrick, Labelle, Labrosse, Landry, Langevin (Sir Hector), Macdonald (Sir John), Macdowall, McCarthy, McCulla, Macdonald (Victoria), McDougald (Pictou), McDougald (Cap-Breton), McGreevy, McKay, McLelan, McMillan (Vaudreuil), Madill, Mara, Masson, Mills (Annapolis), Mitchell, Montcrieff, Montague, Montplaisir, O'Brien, Patterson (Essex), Perley (Assiniboia), Perley (Ottawa), Pope, Porter, Reid, Riopel, Robertson (Hastings), Robillard, Roome, Ross, Royal, Rykert, Shakespeare, Skinner, Small, Smith (Sir Donald), Smith (Ontario), Sproule, Stevenson, Taylor, Temple, Thérien, Thompson, Tisdale, Tupper (Sir Charles), Tupper (Pictou), Wallace, Ward, Weldon (Albert), White (Cardwell), White (Renfrew), Wilmot, Wilson (Argenteuil), Wilson (Lennox), Wood (Brockville), Wright et Yeo—114.

Par province voici comment les voix se sont partagées :

| | Pour le desaveu. | Contre le desaveu. |
|---|---|---|
| Ontario | 48 | 28 |
| Québec | 36 | 32 |
| Nouvelle-Ecosse | 10 | 3 |
| Nouveau-Brunswick | 8 | 3 |
| Ile du Prince-Edouard | 1 | 5 |
| Manitoba | 2 | 3 |
| Colombie-Anglaise | 5 | 1 |
| Territoires du Nord-Ouest | 3 | 0 |

Ainsi, des députés de Manitoba, ont voté contre le désaveu MM. Scarth, Daly et Watson, tandis que MM. Royal et Ross ont voté pour. Nous aurions cru que tous se seraient unis pour sinon faire cesser ce procédé inique du désaveu, du moins pour protester contre le monopole ruineux qui nous est imposé.

### CHEMIN DE LA VALLEE DE LA RIVIERE-ROUGE.

Mardi dernier le Maire de Winnipeg et quelques autres notables de la cité voisine se sont rendus auprès du premier ministre de la province pour lui demander quelles étaient les intentions du gouvernement relativement à la construction du chemin de fer de la vallée de la Rivière-Rouge.

L'hon. M. Norquay leur dit que le gouvernement faisait tous ses efforts pour que l'ouvrage fut commencé au plus tôt. Il dit que si la décision du gouverneur-général n'était pas connue de la législature sans délai, cette dernière insisterait pour que les travaux de construction fussent commencés et faits aux dépens de la Province comme une entreprise provinciale.

### NOCES D'ARGENT.

L'hon. John Norquay, premier ministre de Manitoba, célèbre aujourd'hui le 23ème anniversaire de son mariage. Il fut marié en 1862 à Melle Elisabeth Setter, sœur du shérif Setter, de Portage-la-Prairie. La députation, cet après-midi, doit présenter à l'hon. ministre deux fauteuils de prix, et ses collègues du ministère, un des plus beaux services de table qui soit dans la Province.

Nous nous permettrons de présenter nos plus sincères félicitations à M. et Mme Norquay, et les prions d'accepter les vœux que nous formons pour qu'il leur soit donné de voir leurs cinquante années de mariage.

### Nouvelles Politiques.

—Les brefs pour les élections d'Algoma est et Algoma ouest ont été émis. La nomination est fixée au 23 courant et la votation au 7 juillet dans ces deux divisions.

—Le bruit a circulé que le gouvernement impérial avait offert à notre gouverneur-général, le marquis de Lansdowne de remplacer Lord Lyons, comme ambassadeur à Paris.

Notre gouverneur, ajoute la rumeur, aurait décliné l'offre qui lui était faite.

—M. George Moffatt, a été élu samedi par acclamation député du comté de Ristigouche, pour la Chambre des Communes.

Il est le frère de M. Moffat, élu le 22 février dernier et que la mort a frappé d'une manière si soudaine au début de la session.

—M. Campbell, député de Digby, N.-E., à la Chambre des Communes est décédé soudainement jeudi dernier en arrivant à la gare du Pacifique. M. Campbell arrivait à Ottawa pour prendre son siège qu'il avait quitté avant la vacance.

M. Campbell avait été élu pour la première fois aux dernières élections fédérales. Il était conservateur.

Le défunt était âgé de 38 ans et etait engagé dans les affaires maritimes et mercantiles à Weymouthe, comté de Digby.

C'est le deuxième député qui meurt subitement durant cette session.

—Le lieutenant-colonel Ouimet, Orateur de la Chambre des Communes, aura le commandement des tireurs de Wimbledon si la session, comme tout l'indique, finit à temps pour lui permettre de prendre le steamer dans la dernière semaine de juin. C'est le troisième Orateur qui aura eu cette distinction qui déjà avait été conférée aux honorables MM. Blanchet et Kirkpatrick.

—Sur le vote du désaveu à Ottawa, trois députés conservateurs ont voté pour les résolutions de M. Watson : ce sont MM. Chisholm, Daly et Scarth. Parmi les oppositionnistes et les nationaux 9 ont donné leur appui au gouvernement ; MM. Skinner, Hale, Yeo, Gigault, Cimon, Mitchell, Labrosse, Duchesnay et Godbout.

Il y avait trois conservateurs absents et et qui n'avaient pas pairé : Moffat, de Ristigouche, Bell, d'Addington, malade, et Campbell, décédé.

Les autres conservateurs absents étaient : Cargill, Costigan, Ferguson (Welland), Kenny, McKeen, McNeill, Marshall, Putnam, Shanly, Tyrwhitt, Vanasse, Wood (Westmoreland,) Daoust et Davin—14.

Les députés de l'opposition absents étaient : Amyot, Beausoleil, Bechard, Campbell (Renfrew), Clayes, Cook, Eisenhauer, Flynn, Jones, MacKenzie, McMillan, Mullock, Purcell, Innes et Robertson (Shelburne—15.

—L'on donne comme certaine la nouvelle que l'hon. J. A. Chapleau sera nommé lt.-gouverneur de Quebec en remplacement de l'hon. M. Masson qui a donne sa demission pour cause de santé. M. Chapleau n'entrerait pas en fonctions avant la fin de la session.

—La rumeur de la nomination de l'hon. MacKenzie Rowell comme lt.-gouverneur de Manitoba est prematurée si non complètement fausse.

—L'on parle de l'hon. M. Ouimet, orateur des communes, comme le successeur de M. Chapleau dans le cabinet d'Ottawa.

### PROFESSION RELIGIEUSE.

Mardi dernier, dans la cathédrale de Saint-Boniface, a eu lieu la profession de deux religieuses ; la Sœur Maurice, de Saint-Alphonse, et la Rév. Sœur Nébraska, orpheline, de la tribu des Sioux, élevée chez les RR. Sœurs Grises.

Une assistance nombreuse s'était rendue pour être témoin de ce touchant spectacle, et voir de ses yeux les merveilles que peut opérer le catholicisme.

Sœur Nébraska appartient par sa naissance à la célèbre tribu des Sioux du Dakota ; ces guerriers si renommés par leurs hauts faits de guerre, si redoutés de toutes les tribus voisines et dont le nom seul était l'épouvante des voyageurs qui traversaient leurs déserts. En 1859, à l'automne, le père de Sœur Nébraska fit avec sa famille un voyage à la Rivière-Rouge, où il fit baptiser deux de ses enfants ; il retourna vers sa tribu, dans le Dakota et prit part à la guerre contre les Américains. En 1864, il fut envoyé par sa nation auprès des Mandanes pour y sceller la paix avec eux ; mais il fut tué par trahison Sa femme en apprenant cette mort, se détermina à chercher immédiatement un refuge à la mission de Saint-Boniface où elle était déjà allée en 1858. Elle se mit donc immédiatement en route pour la Rivière-Rouge.

Pour arriver à Saint-Boniface, elle avait à passer sur les terres des Sauteux ennemis jurés des Sioux ; aussi, elle courut les plus grands dangers en traversant les lignes à Pembina. Des guerriers Sauteux qui se trouvaient campés en cet endroit voulurent lui oter la vie ainsi qu'à ses enfants, et ce ne fut qu'avec les plus grands efforts qu'un M. Dease parvint à sauver cette famille. Arrivés à la mission catholique de Saint-Boniface, la mère fut recueillie chez le Rév. M. Richot, curé de Saint-Norbert, et Joséphine, (Sœur Nébraska) toute jeune enfant, fut placée à l'orphelinat de Saint-Boniface, où elle a reçu son éducation. Pendant plusieurs années elle a suivie les cours du pensionnat ; elle parle et écrit parfaitement le français et l'anglais. L'habilité qu'elle a su acquérir dans tous les travaux à l'aiguille lui ont permis de rendre à la maison des RR. SS. de la Charité de très utiles services. Sa mère demeure au couvent de Saint-Boniface et personne ne peut imaginer la joie qu'elle a de voir sa fille religieuse. Elle-même est admirable par son dévoûment, son esprit de sacrifice. Mardi dernier, jour de la profession, la mère et la fille l'une à côté de l'autre recevaient la sainte-communion, l'une heureuse de se consacrer à Dieu, et l'autre joyeuse de pouvoir offrir à la religion les prémices de sa nation.

### ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

A l'assemblée législative, jeudi dernier, M. Martin (Portage-la-Prairie,) proposa qu'un comité composé de l'hon. M. Murray, et de MM. Smith, Macdonell, Gelley, McKenzie, MacBeth, Crawford, Prendergast et du moteur fut nomme pour s'enquerir de la manière dont les contrats de drainage ont été donnés et exécutés dans les comtés de Portage-la-Prairie, Beautiful Plains et Rock Lake pendant l'année 1886, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et dossiers et d'examiner les témoins sous serment.

M. Gelley propose en amendement, appuyé par M. MacBeth, attendu qu'un ordre a émané de la chambre, pour un rapport donnant copies do tous les contrats, donnés pendant l'année 1886, pour les travaux relatifs au redressement de la Rivière Assiniboine, dans le comté de Portage-la-Prairie et aussi pour les travaux de drainage dans le dit comté ; et aussi copies de toutes les annonces demandant des soumissions pour les dits travaux, copies de toutes les soumissions reçues et de toute correspondance échangée avec les entrepreneurs et autres au sujet des dits travaux ; aussi copies de tous les rapports des officiers du département des Travaux Publics au sujet des dits travaux ; et aussi copies de tous les contrats donnés durant l'année 1886, pour travaux de drainage et autres dans le comté de Belles Plaines ; copies de toutes les annonces demandant des soumissions pour les dits travaux et copies de toutes les soumissions reçues et de toute la correspondance échangée avec les entrepreneurs en rapport avec les dits travaux.

Et attendu que les documents concernant les rapports demandés ont eté soumis à la chambre,

Et attendu qu'il est du ressort de la chambre d'ordonner la production de tous les dossiers se rapportant à des travaux de toute nature.

Que la chambre est d'opinion qu'il n'est pas nécessaire d'encourir les dépenses que nécessiteront la production des témoins pour la mettre en position de tirer ses conclusions sur les mérites des contrats qui ont été passés pour les dits travaux.

M. Luxton proposa en sous-amendement, appuyé par M. Macdonell,

Que tandis que les membres de l'opposition ont offert de payer à l'avance les dépenses d'assignation de tous les témoins qui pourront être demandés, relativement à ce comite, le dit comite devrait être accordé.

L'amendement de M. Gelley est emporté sur la division suivante :

Pour :—MM. Alexander, Burke, Douglas, Drewry, Gelley, Gillies, Hamilton, Harrison, Kirchoffer, LaRivière, Leacock, MacBeth, Marion, Murray, Norquay, Prendergast, Robinson, Smith, Wilson—19.

Contre :—MM. Brown, Crawford, Greenway, Jackson, Luxton, Macdonell, McKenzie, McLean, Martin (Morris), Martin (P.-la-P.,) Smart, Thompson (Cyp.,) Thompson (Nflk.) Winram, Young—15.

A la séance du soir, jeudi, M. Thompson (Cypress) fit la motion suivante appuyé par M. McLean :

Attendu qu'il y a dans la province de Manitoba, une grande partie des terrains les mieux adaptés à l'agriculture, qui sont inoccupés et incultes, et qui pourraient être achetés à un prix nominal, et que par suite de la politique du gouvernement de la Puissance et de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, cette province ne reçoit pas la part d'émigration équivalant aux avantages qu'elle a, au désavantage de la Province et des colons qui arrivent.

Et attendu que cette province est un pays essentiellement agricole et que sa richesse dépend et provient de la culture du sol.

A ces causes, qu'il soit résolu, que dans l'opinion de cette Chambre, une politique plus vigoureuse pour encourager l'émigration soit adoptée qui amènera la colonisation immediate de nos terres vacantes et avancera beaucoup la prospérité metérielle de la province.

M. Alexander proposa en amendement, appuyé par M. Burke,

Que les mots " inoccupés et incultes, et qui pourraient être achetés à un prix nominal, et que par suite de la politique du gouvernement de la Puissance et de la compagnie du chemin dè fer Canadien du Pacifique, cette Province ne reçoit pas la part d'émigration equivalant aux avantages qu'elle a, au désavantage de la province et des colons qui arrivent," soient biffés et que les mots suivants soient insérés en remplacement "disponibles pour homestead et la vente."

L'amendement est gagné comme suit :

Pour :—MM. Alexander, Burke, Douglas, Gelley, Gillies, Hamilton, Harrison, Kirchoffer, LaRivière, Leacock, MacBeth, McKenzie, Marion, Murray, Norquay, Prendergast, Robinson, Smith, Thompson (Nflk.) Wilson—20.

Centre :—MM. Crawford, Greenway, Jackson, Luxton, Macdonell, McLean, Martin (Morris), Martin (Portage-la-Prairie), Smart, Thompson (Cypress), Young—11.

Très tard dans la soirée de jeudi, M. Luxton proposa appuyé par M. Martin (Portrge-la-Prairie), et la question étant soumise que dans l'opinion de cette Chambre tous les contrats pour impressions et annonces maintenant en force soient cancellés et que de nouvelles soumissions soient demandées.

L'hon. M. Harrison proposa en amendement, appuyé par l'hon. M. Wilson :

Attendu qu'en conformité d'une suggestion de comité des comptes publics en date du 1er mai 1885, recommandant la demande de soumissions pour les impressions publiques de la Province, des soumissions ont été demandées du *Free Press* du *Manitoban* et de la *Compagnie Canadienne de Publication* comme étant les établissements de la Province les mieux situés pour faire l'ouvrage,

Et attendu que l'Imprimeur de la Reine a fait rapport que la soumission du *Manitoban* et celle de la *Compagnie Canadienne de Publication* étaient les plus basses pour les impressions anglaises et françaises de la Province respectivement, et attendu que des contrats ont été fait avec les compagnies *Manitoban Printing Company (Limited)* et la *Compagnie Canadienne de Publication*, en date du 1er février 1887 pour un terme de quatre ans, résiliable par une ou l'autre partie à l'expiration d'un an, six mois d'avis préalable étant donné de telle intention.

Et attendu que dans l'opinion de la chambre l'intérêt public ne souffrirait pas et qu'il ne serait fait aucune injustice aux entrepreneurs en résiliant le contrat à l'époque y mentionnée, à ces causes qu'il soit résolu que les contrats ci-dessous expirent et cessent le premier août 1888 et qu'ils soient dans l'intervalle présenté un bill pour régir les impressions publiques.

L'hon. M. Brown proposa un sous-amendement, appuyé par M. McLean,

Que tous les mots après le mot "qui" dans la première ligne de l'amendement soient biffés et remplacés par les suivants :

Que le montant payé pour les impressions publiques de la province est énorme, comparé au revenu et aux dépenses et qu'il semble augmenter constamment, et attendu qu'il appert que le gouvernement a fait un contrat sans demander la concurrence publique et en contravention du statut à cet égard, cette chambre est d'opinion :

1. Qu'un avis devrait être immédiatement donné à la compagnie "*The Manitoban Printing Company (Limited)*," *La Compagnie Canadienne de Publication* ou les porteurs d'aucun autre contrat pour impressions du gouvernement, s'il y en a, de la résiliation de ces contrats en conformité de l'ordre en conseil du 11 janvier dernier.

2. Qu'il soit publié des annonces demandant des soumissions pour des nouveaux contrats d'impressions du gouvernement ou de la chambre et tel contrat devant prendre effet à l'expiration de tous contrats actuels en conformité de l'avis tel que susdit.

L'amendement de l'hon. Dr Harrison est emporté sur la division suivante.

Pour :—MM. Alexander, Burke, Douglas, Gillies, Hamilton, Harrison, Kirchoffer, LaRivière, MacBeth, Marion, Murray Norquay, Prendergast, Robinson, Smith, Wilson—16.

Contre :—MM. Brown, Crawford, Greenway, Jackson, Luxton, Macdonell, McLean, McKenzie, Martin (P.-la-P.), Thompson (Cyp.), Thompson (Nflk.), Young—12.

Vendredi, sur motion de M. Gelley, appuyé par M. Burke, il est ordonné que la requête de John Kenny et G. T. Landry, demandant une augmentation de l'octroi du gouvernement pour les fins d'éducation locale, présentée à cette chambre le 26 écoulé, ainsi que toutes autres requêtes contenant une prière de même nature, et qui n'ont pas encore été reçues, soient maintenant reçues.

### Meurtre a Wolseley, T. du N.-O.

Moïse Racette, Jos. Racette, jr., Jas. Gaudet et un autre Métis étant poursuivi mardi pour vol de chevaux à Qu'Appelle, se réfugièrent dans la maison de Racette, père. Ils étaient surveillés par Hector McLeish, de Qu'Appelle, et un homme de la police, Mathewson, de Wolseley, et comme ils sortaient de la maison prêts à prendre la fuite, l'on essaya de les arrêter. Racette étendit Mathewson par terre et comme McLeish accourait à son secours, il fut saisi par deux autres Métis, dont l'un, James Gaudet, lui enleva son pistolet et tira trois fois sur lui à bout portant ; puis, tous prirent la fuite. Frappé vers les 3 heures de l'après-midi, McLeish expirait dans la soirée.

A l'enquête tenue sur le corps de McLeish, par le coroner Hutchinson, le verdict de meurtre volontaire a été rendu contre James Gaudet, avec Moïse Racette, Jos. Racette, sr., Jos. Racette, jr., Madame Racette et un autre Métis, comme complices.

Les dernières dépêches annoncent que tous les Métis impliqués dans cette malheureuse affaire ont été arrêtés, mais la nouvelle n'est pas confirmée.

### TERRIBLE NOYADE.

Dimanche matin, à Montréal, une terrible noyade eut lieu. Sur six personnes parties pour la pêche cinq se noyèrent. Voici comment le survivant, Nelson Montreuil, raconte le terrible accident :

Samedi soir, il partit en chaloupe pour l'ile des Sœurs, où il passa la nuit avec les personnes suivantes : Célestin Vézeau, âgé de quarante-cinq ans ; son fils, Charles, âgé de dix-sept ans ; Wilfrid L'Heureux, âgé de vingt-et-un ans, Philéas Vannier, âgé de dix-huit ans, et Joseph Robidoux, âgé de dix-sept ans, tous ouvriers employés à la fabrique de clou de MM. Pillow et Hersey.

Vers quatre heures, dimanche matin, ils partirent tous en chaloupe pour une Ile voisine, l'Ile Héron située au pied des rapides de Lachine. Il ventait fort et les vagues étaient fortes. Ils avaient à peine pris le large que la chaloupe s'emplit d'eau et chavira.

Ils essayèrent de relever leur embarcation ; après des efforts surhumains le jeune Vézeau et L'Heureux disparurent. Les quatre autres continuèrent à lutter contre la mort, La chaloupe fut renflouée, mais une vague la renversa de nouveau. Vanier et Robidoux, épuisés poussèrent une lamentation terrible et enfoncèrent à leur tour. Le père Vézeau et Montreuil cramponnés à chaque bout de leur chaland réussirent à le relever.

Ils embarquèrent, et le vieillard épuisé retomba dans la chaloupe remplie d'eau, où il se noya. Montreuil était sans connaissance.

On dit que samedi les malheureux avaient apporté avec eux une certaine quantité de boisson enivrante, et qu'ils étaient ivres lors du terrible accident.

A l'enquête du coroner le jury rendit le verdict suivant : " Noyés accidentellement étant un peu sous l'influence de la boisson."

### PERSONNEL.

Comme nous le disions la semaine dernière, M. l'abbé Messier est parti dimanche soir pour Montréal où il doit rencontrer Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface avec lequel il reviendra dans trois semaines environ.

M. Thomas Spence, un des vieux résidents de Manitoba, a laissé Saint-Boniface mardi matin pour aller, avec sa famille, demeurer à New-Westminster, dans la Colombie-Anglaise.

M. l'abbé D. Gratton, curé de Régina, est parti mardi soir pour aller dans sa famille à Sainte-Thérèse, Qué.

M. J. A. Sénécal et son fils, de Saint-François-Xavier, sont partis ce matin pour Fort-McLeod, où ils doivent agrandir le magasin de la Cie de la Baie d'Hudson et construire une maison pour M. E. F. Gigot, facteur de la Cie à ce poste.

L'hon. M. A. A. C. LaRivière, trésorier-provincial, est parti hier soir pour un voyage d'une douzaine de jours à Montréal.

M. J. M. Robinson, député de Woodlands à la législature, est parti vendredi pour l'est. Il ira jusqu'à Ottawa pour présenter au ministre de la justice une requete demandant à l'exécutif le pardon de D. H. Scott actuellement détenu au pénitencier de Manitoba.

Madame Christin a laissé Saint-Boniface pour la Colombie Anglaise, ce matin.

M. J. C. Auger, un des auditeurs municipaux de la province est à auditer les livres de la municipalité de Saint-Norbert. Dans ces derniers jours, il a fait le même ouvrage dans la ville de Saint-Boniface et les municipalités de Saint-Boniface, Cartier et St. Andrews.

M. l'abbé Gillies, de Wapella, est arrivé ce matin de Montréal où il a fait un court voyage. Il retourne demain à Wapella.

Le Rév. Père Lessmann et le Rév. Père Fleck, S.J., ont quitté Saint-Boniface lundi. Les élèves du collège ont eu un congé de sortie mardi en l'honneur de ces distingués visiteurs.

MM. P. R. Bélanger et J. D. Dufresne, arpenteurs de la Puissance, venant de la province de Québec, sont arrivés à Winnipeg samedi en route pour le Nord-Ouest où ils ont de l'arpentage à faire au compte du gouvernement d'Ottawa.

### Nouvelles Religieuses.

—La S. Congrégation des Rites vient d'approuver en séance ordinaire l'Office et la Messe propres ainsi que l'insertion au martyrologe en l'honneur des BB. Jean Fisher, cardinal, Thomas Morus et des autres martyrs anglais dont le culte a été dernièrement confirmé par le Saint-Siège.

—Dans une allocution prononcée ces jours derniers, le Pape a fait allusion à la paix religieuse avec la Prusse et a ajouté : " Fasse le ciel que l'Italie, qui nous est particulièrement chère, ait sa part de cet esprit pacifique qui nous anime et que nous voudrions voir chez toutes les nations.

" Nous désirons ardemment que l'Italie abandonne sa malheureuse hostilité à la Papauté, dont la dignité est violée principalement par une conspiration de sectes. La manière de rétablir la concorde serait de mettre le pape dans une position où il serait indépendant de toutes les puissances et où il jouirait de cette liberté pleine et entière qui, loin de faire tort à l'Italie, contribuerait, au contraire, puissamment à sa prospérité." Mgr Galimberti nonce papal, dit que la réconciliation entre le Vatican et le gouvernement italien n'est qu'une question de temps. Le roi Humbert, la reine, le premier ministre Depretis et plusieurs hommes d'Etats d'Italie, sont en faveur d'un règlement de cette question.

—Dimanche dernier, jour de la Pentecôte, le Rév. Père Belliveau, S.J., a donné un magnifique sermon à la cathédrale de Saint-Boniface.

—A l'Académie Sainte-Marie, de Winnipeg, jeudi dernier avait lieu la première communion de 13 élèves. Le Rév. Père Ouellet officiait assisté de M. l'abbé Réné. La musique et les morceaux de chant qui ont été exécutés d'une manière irréprochable sont venus ajouter à la beauté de ce jour toujours mémorable dans la vie d'un catholique.

Voici quelles étaient les communiantes : Delles Catharine Crown, Louise Martin, Aileen O'Donnell, Jessie Segers, Catherine Irvinn, Annie Murphy, Mary Fullerton, Lillie Miller, Joséphine Arial, M. Rose Gosselin, Lucile Fairbanks, Florentine Bertrand, Corona Robert.

—Sa Sainteté le Pape Léon XIII vient d'adresser à Mgr l'archevêque de New-York une lettre approuvant sa conduite à l'égard de l'abbé McGlynn, ce prêtre de New-York, qui égaré par son amitié pour le fameux Henry George et par l'orgueil de ses passions politiques, s'est obstiné jusqu'à ce jour dans sa désobéissance à son évêque et au Saint-Siége. L'Archevêque est informé que la Sacrée Congrégation de la Propagande enverra sous peu des instructions concernant la punition que doit recevoir ce prêtre rebelle.

### Nouvelles d'Europe.

—Le Czar de Russie a défendu l'usage de la langue allemande dans les écoles de son vaste empire.

—Le Pape va envoyer Mgr Agliardi en Angleterre pour y porter ses félicitations à la Reine Victoria à l'occasion de son jubilé.

—L'Allemagne poursuit son œuvre de germanisation dans les anciennes provinces françaises : l'Alsace et Lorraine.

Un journal—le *Landes Zeitung*—publie un recensement officiel qui démontre que dans cinq années qui se sont écoulées depuis 1880, 37,000 allemands se sont fixes dans les provinces françaises et ont remplacé 49,254 indigènes.

Si l'on ajoute à cela le bannissement systématique de plusieurs centaines de citoyens français décrété par le gouvernement allemand, l'on aura une idée exacte de l'œuvre odieuse entreprise par le chancelier.

—Le *Daily News*, commentant le voyage au Canada de Wm O'Brien, dit : " Ce voyage était nuisible, mais M. O'Brien a amplement racheté l'inconvenance de ce tour d'agitateur, par le courage qu'il a montré. Et grâce à la brutalité de ses adversaires, le tort qu'il eût pu causer à la cause du *Home Rule* a été plus que compensé par l'indignation qu'ont éprouvée la plupart des Anglais, en présence des odieux traitements dont il a été la victime

—Le Révd Père Keller, emprisonné il y a un mois par ordre des autorités anglaises, dans la prison de Dublin, pour avoir fait acte d'héroïsme en faveur de la cause nationale irlandaise, a été remis en liberté la semaine dernière.

—Après maints tatonnements, M. Rouvier est venu à bout de former un ministère en France. C'est le vingt-troisième depuis la chute du second empire en 1870. Voici comment ont été distribués les portefeuilles : M. Rouvier, ministre des finances et des postes ; M. Flourens, ministre des affaires étrangères ; M. Gallières, ministre de l'intérieur et des cultes ; M. Bousquet, ministre de la justice ; M. Spuller, ministre l'instruction publique ; M. Heredia, ministre des travaux publics ; M. Dantremès, ministre du commerce ; M. Barbé, ministre de l'agriculture ; M. Saussier, ministre de la guerre ; le ministre de la marine n'est pas encore connu.

Ce ministère ne parait pas avoir beaucoup de chance de stabilité. Il est considéré comme un gouvernement temporaire. Les trois groupes républicains de la chambre des députés se sont entendus pour exiger que le général Boulanger ne fasse pas partie du nouveau cabinet.

L'éloignement du général Boulanger a été exigé par ceux qui veulent le maintien de la paix, parce qu'ils prétendent que le général Boulanger aimait la France en vue de faire la guerre à l'Allemagne.

—On télégraphie de Paris que l'Opéra Comique a été détruit par une incendie mercredi soir, le 25 mai dernier. Le feu a éclaté pendant une représentation, et l'on estime qu'audelà de 200 personnes ont trouvé la mort en cette occasion. Les fouilles continuent activement et l'on ne cessent de retirer des cadavres de dessous les décombres.

### L'exposition universelle de Barcelone en Espagne.

L'Espagne va avoir son exposition universelle en 1887-88.

C'est un grand projet destiné à faire sortir ce pays de l'ignorance dans lequel on semble trop volontairement le laisser sur le continent de l'Amérique du Nord.

L'importance du mouvement a tellement bien été comprise, que tout en laissant généreusement aux promoteurs le mérite de l'idée première, le gouvernement espagnol s'est inscrit pour plusieurs millions de " pesetas " (le franc ou la pièce de vingt cents au Canada) en faveur de l'entreprise.

L'ouverture officielle de l'exposition de Barcelone aura lieu le 15e jour de septembre prochain.

Les effets des exposants devront être rendus et installés sur place pas plus tard que le 31 août prochain.

L'exposition durera depuis la mi-septembre 1887 jusqu'à la moitié du printemps de 1888.

Voyons maintenant jusqu'à quel point cette exposition doit particulièrement intéresser le Canada.

Dans ces vastes concours périodiques qui se font à grands frais de par le monde, le Canada, tout jeune pays qu'il puisse être, doit-il négliger de figurer ?

Nous repondrons non : Non !

—Non ! Pas plus qu'il a négligé de figurer à l'exposition universelle de Paris, à l'exposition internationale de Philadelphie et à la récente exposition industrielle et maritime de Londres.

Les succès remarquables que le Canada a déjà remportés dans les grandes expositions que nous avons mentionnées plus haut, et aussi dans plusieurs autres expositions, sont de nature à stimuler son zèle, à galvaniser chez tous ses habitants un noble esprit d'émulation.

Tout, d'ailleurs, est profit pour lui dans ces imposants tournois pacifiques de l'intelligence, dans le domaine de la vie pratique, comme dans l'empire de l'idéal. Il doit être de toutes les fêtes, et de toutes les invitations. L'Espagne en ne considérant que les seuls intérêts commerciaux, ne peut assurément lui être indifférente ; au cours et à la suite d'une grande exposition comme celle qui se prépare, il pourra affermir des relations avantageuses.

L'Espagne se rapproche du Canada par ses magnifiques provinces d'outremer où déjà, chaque année, soit dit en passant, bon nombre de Canadiens vont oublier quelques mois d'une rude température chez eux. On est bien heureux au Canada de trouver à sa portée les fruits les plus savoureux, les vins les plus exquis et mille autres articles de production espagnole.

Il est incontestable que les produits d'Espagne et de ses provinces transmarines, nous pourrions les avoir en plus grande abondance et probablement à meilleur compte, si nous les connaissions mieux et si nos marché y étaient mieux connus.

Il va sans dire que pour arriver à un échange profitable de produits agricoles et industriels, il faut aussi que le Canada fasse connaitre à l'Espagne ce qu'il peut lui fournir qu'elle ne produit pas ou qu'elle ne produit que difficilement, et une exposition, chacun le sait, est une agence à nulle autre supérieure pour atteindre un but aussi désirable.

Le Canada non seulement n'est par connu aussi bien qu'il pourrait l'être, mais même l'on n'a pas idée combien aujourd'hui encore, il est tout à fait ignoré d'une foule de gens.

Dans cette situation, notre ligne de conduite est toute tracée. Prenons tous les moyens légitimes de nous faire connaître, nous et nos ressources agricoles et industrielles. Encore une fois, acceptons l'invitation qui nous est aussi cordialement faite de prendre part à l'exposition universelle de Barcelone.

En attendant la nomination, par le gouvernement fédéral, d'une commission comme celles que l'on a déjà nommées dans la plupart des autres pays, on voudra bien, pour tous renseignements, concernant l'exposition universelle de Barcelone, s'adresser à M. N. LeVasseur, au consulat général d'Espagne, à Québec, ou au No 4, rue St. André, Québec.

(*Communiqué.*)

Nous avons appris avec douleur la mort accidentelle de M. Joseph Gareau, jusqu'à janvier dernier élève du Collège de Saint-Boniface. Le défunt avait quitté cette institution le 10 janvier et le 20 du même mois, il entrait au noviciat des clercs de St. Viateur, à Bourbonnais, Ill. Etant à se baigner le 27 mai il se noya. Il était âgé de 27 ans et natif de Saint-Jacques l'Achigan, Québec.

## Choses et Autres.

—On dit que gouvernement de la Nouvelle-Ecosse se propose de donner le droit exclusif de manufacturer le fer dans les limites de cette province, à toute compagnie qui, dans un espace de deux ans construira 25,000 tonnes de fer par année, et qui placera dans ses constructions et ses acquisitions de droits miniers un capital de $800,000.

—Il se forme en ce moment plusieurs compagnies pour l'exploitation du fer et de l'acier au Canada. Ce serait le nouveau tarif sur le fer qui aurait ce résultat.

La puissante compagnie Cleveland, Brown et Cie, de Cleveland, Ohio, va remettre en opération les vastes usines de fer de London, Ontario. Elle emploiera plus de deux cents hommes.

La compagnie "Hamilton Rolling Mills" vient de doubler le nombre de ses employés. On parle de recommencer l'exploitation des vieilles *Forges du Saint-Maurice*, près des Trois-Rivières.

—M. Daniell, juge de la cour de comté pour les comtés réunis de Prescott et Russell, Ont., est mort à l'hôpital général de Montréal, la semaine dernière. Le défunt était âgé de 65 ans.

—Le département du trésor à Washington, vient de publier la statistique de l'immigration aux Etats-Unis pour le mois d'avril. Il est arrivé pendant ce mois 73,107 immigrants en tout, contre 49,157 pendant le mois d'avril 1886, soit une augmentation de 23,949.

—La compagnie du Pacifique Canadien a décidé de faire cette année une nouvelle excursion à Winnipeg, dans l'intérêt des colons et des personnes qui désirent explorer les terres. Il n'y aura qu'un seul jour de départ, et le convoi partira de Québec le 30 juin prochain à l'heure régulière du train pour Vancouver, et ainsi, pour Montréal, Ottawa et autres places sur la route. Le prix du billet qui sera bon pour 40 jours, est fixé à $25.00 aller et retour, de Québec à Winnipeg.

—Le *Journal des Trois-Rivières* vient d'entrer dans sa vingt-troisième année d'existence. Que notre confrère veuille accepter à cette occasion nos meilleurs souhaits de prospérité.

—Sir Donald Smith vient d'être élu président de la banque de Montréal, en remplacement de feu M. Smythers, et M. Geo. A. Drummond remplace sir Donald Smith comme vice-président.

—La *Gazette du Canada* de samedi contient la nomination de M. Francis Newton, de Sainte-Catherine, comme député greffier de la Cour Maritime d'Ontario, et Roger Goulet de Saint-Boniface et Narcisse O. Coté d'Ottawa, commissaires d'après l'acte des terres de la Puissance, M. Goulet devant être président.

Applications pour lettres patentes sont faites par la Canada Lumber Co., dans lesquelles M. Edwards, M.P., et J. MacLaren, sont nommés comme étant au nombre des directeurs et par la Bermuda and Cuba Steamship Co., pour faire des affaires entre Halifax et les Bermudes et Cuba.

—Sir Adolphe Caron et le général Middleton se rendront dans la Colombie Anglaise au mois d'août prochain pour inspecter les défenses militaires. Le général Middleton commencera l'inspection des milices vers le 14 du mois prochain.

—La convention annuelle des anciens élèves du collège des Jésuites à Montréal, a eu lieu jeudi dernier. L'élection des nouveaux officiers donna le résultat :

Président, l'hon. H. Mercier ; 1er vice-président, J. Kavanah ; secrétaire, A. Leclaire ; trésorier, D. Masson. Comité : MM. H. Masson, H. Trudel, A. Grenier, J. Melançon et W. J. Prendergast.

—Le fameux rameur Hanlan a trouvé son maître lundi dernier dans la personne de Jacob Gaudaur, le même qui était ici l'été dernier au premier juillet. La course a eu lieu sur le lac Calumet, à Pullman, Ill., et était de trois milles pour la somme de $5,000.00 et le titre de champion d'Amérique. Hanlan a été laissé en arrière et Gaudaur a ramé plus vite qu'aucun rameur jusqu'à présent ; temps : 19 minutes et 30 secondes.

—A Saint-Nicholas, Qué., mercredi dernier, le 25 mai Adolphe Lagacé, frère de François Lagacé qui vient de mourir, a fait une déclaration portant qu'il croyait que son frère avait été ampoisonné. L'exhumation du cadavre fut faite, et l'autopsie est venu prouver que le défunt est mort empoisonné par la strychine,

La veuve Lagacé a été arrêtée comme l'auteur du crime. Quand Elzéar Morin complice supposé et aussi amant de cette femme, parait-il, apprit qu'on était à faire l'autopsie il se suicida en se jetant dans un puits.

—La Société Royale s'est réunie à Ottawa la semaine dernière, sous la présidence de Mgr Hamel.

Le secrétaire, M. Bourinot, a d'abord lu le rapport annuel dans lequel on suggère de fonder une bibliothèque pour cette société.

Il a été décidé de présenter une adresse à Sa Majesté à l'occasion de son jubilé.

La section française a élu les officiers dont les noms suivent : Président, M. Faucher de Saint-Maurice ; vice-président, M. P. Lemay, secrétaire, M. A. Lusignan.

—L'honorable M. H. Fabre, représentant du gouvernement canadien à Paris, France, vient d'être nommé officier de la Légion d'Honneur.

—Pour le mois d'avril, le nombre de décès dans les principales villes du Canada ont été comme suit : Montréal, 441 ; Toronto, 213 ; Québec, 120 ; Hamilton, 88 ; Halifax, 71 ; Ottawa, 72 ; Saint-Jean, N.B., 48 ; London, 39 ; Winnipeg, 33 ; Kingston, 28 ; Brantford, 17 ; Charlottetown, 7 ; Hull, 20 ; Belleville, 18 ; Saint-Thomas, 9 ; Trois-Rivières, 22 ; Chatham, 8 ; Peterborough, 12 ; Victoria, C.B., 15 ; Sorel, 14 ; Saint-Hyacinthe, 18 ; Fredericton, 5 ; Galt, 10 ; Woodstock, Ont., 10.

—On s'attend cette année à une grande activité dans la province de Québec. Voici les chemins sur lesquels les travaux seront commencés ou continués : Le chemin de fer du Saint-Laurent, Basses-Laurentides et Saguenay, des Grandes Piles au lac Saint-Jean, 50 milles : Le chemin de fer de la Rive-sud ; les chemins de fer du curé Labelle, de Saint-Jérôme aux cantons du Nord et de la vallée de la Gatineau seront commencés d'une façon sérieuse, et le chemin de fer Pontiac sera terminé.

—Les Sauvages du Sang causent des troubles sérieux depuis quelques temps et l'on en appréhende de plus sérieux encore. Le lieutenant-gouverneur Dewdney est parti pour McLeod dimanche à la nouvelle que les Sauvages du Sang avaient volé une quarantaine de chevaux aux Gros Ventres, au sud de la ligne pour se venger d'un vol d'une centaine de chevaux commis sur eux. Le lieutenant-gouverneur s'efforcera par tous les moyens possibles de pacifier les Gros Ventres. Il est accompagné d'un détachement de police.

—M. H. Gault, ex-député de Montréal-Ouest aux Communes, est mort hier à l'âge de 65 ans.

—Le caissier de la banque Hochelaga à Montréal, L. D. Parent, est disparu. Il est défalcataire, parait-il, au montent d'une cinquantaine de mille piastres. Le jeu est la cause de sa dégradation. On le croit aux Etats-Unis, et on ne pense pas pouvoir obtenir l'extradition si on ne peut le trouver coupable de faux.

## Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la douzième séance du cinquième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la onzième séance régulière, tenue lundi, le vingt-troisième jour de mai A.D. 1887.

Présents :—Son Honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Allaire, Bleau, Joyal, Lauzon et Lecomte.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Les comptes suivants sont présentés : le maître des poste de Saint-Boniface, $10.00 ; R Duplessis, 50 cents et $1.50 ; E. Chamberland, $1 20 ; Eug. Paradis, $5.00 ; E. Masse, $1.50 ; A. Gauvin, $6 05 ; L. Pelletier, $4.50 ; J. Juré, $2.25 ; Ad. Hogue, $6.00, H. Houde, $1.25 ; E. Chamberland, $6.40 ; The Royal Soap Manufacturing Co., $2.25 et Clark & Sutherland, $16 34.

Lu : une lettre de Sec.-trésorier de l'association dite *Anti-Disallowance Association*, invitant le conseil à envoyer un représentant à l'assemblée du 25 mai ; une lettre de M. H. Neal demandant certains changements dans les termes de son contrat avec la ville au sujet d'un puits artésien dans le quartier No. un (1) ;
une lettre du médecin de la ville au sujet de l'entretien des cours et fosses d'aisances ; une réquisition du chef de Police en date du 20 mai ; deux lettres Jos Samson et J. Bte Poirier attirant l'attention du conseil sur le fait que certaines personnes distribuent l'eau et vendent le poisson dans la ville, sans être menus de de licences.

Ces comptes, requêtes et communications sont renvoyés aux comités auxquels il appartient.

M. le conseiller Joyal présente le 6ième rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit :

Votre comité recommande le rôle de paye No. 2, $34,30.

M. le conseiller Bleau présente le premier rapport du comité de propriétés et évaluations qui se lit comme suit :

Votre comité recommande qu'un règlement soit passé exemptant de taxes pour cinq ans la Compagnie de Lainages de Saint-Boniface.

Votre comité recommande le compte du Maître de Poste, $6.00.

M. le cons. Lecomte présente le septième rapport du comité de Police Feu et Santé, qui se lit comme suit :

Votre comité recommande le rapport du Bureau de Police pour le mois d'avril et le compte de M. L. Pelletier, $2.00.

Votre comité recommande que le chef de Police reçoive instruction de faire nettoyer les cours immédiatement.

Votre comité recommande que le chef de Police soit autorisé à acheter les articles mentionnés dans sa réquisition du 20 mai.

Votre comité recommande que la requête de M. J.-Bte Joyal demandant une augmentation de salaire soit déposée sur la table.

Votre comité recommandé que MM. Nap. Despatis et Guilbeault et Lanthier soient priés de fournir de plus amples détails sur leurs comptes.

Proposé par le cons. Bleau, appuyé par le cons. Allaire, que le premier rapport du comité de propriétés et évaluation soit adopté. Agrée.

Proposé par le cons. Joyal, appuyé par le cons. Lauzon, que le 6ième rapport du comité des travaux publics soit accepté. Agréé.

Proposé par le cons. Lecomte, appuyé par le cons. Allaire, que le septième rapport du comité de Police Feu et Santé soit accepté. Agréé.

Proposé par le cons. Lecomte, appuyé par le cons. Lauzon, que le compte de la *Dominion Coal Transportation Co.*, $41.00 soit accepté. Agréé.

M. Jos. Lecomte est chargé de représenter le conseil à l'assemblée publique du *Anti Disallowance Association*.

Puis le conseil s'ajourne au 6 de juin pour la cour de révision.

### NAISSANCES.

A Lorette, le 19 courant, Madame Elie Dupuis, une fille.

—A Winnipeg, le 28 mai dernier, Madame J. A. Richard, une fille.

—En cette ville, le 30 mai, Madame Pierre Desgagnés, une fille.

—En cette ville, le 29 mai, Madame Napoléon Lemay, une fille.

—En cette ville, le 28 mai, Madame Henri Carrière, un fils.

—A Saint-James, le 24 mai, Madame Elie Carrière, une fille.

### MARIAGE.

—A la cathédrale, le 31 mai, M. Alexandre Richot conduisait à l'autel Melle Marguerite Poitras, fille de M. Joseph Poitras, de cette paroisse.

### DECES.

—En Saint-Boniface, le 31 mai dernier, à l'âge de 40 ans, Arthur Chaput, cultivateur.

## Chronique Locale.

—Assemblée de la Brigade de Secours demain soir.

—Exercice du chœur demain soir pour le concert de l'hôpital.

—Il parait que la sortie des élèves au Collège de Saint-Boniface aura lieu le 18 courant.

—L'on peut voir ailleurs que des soumissions sont demandées pour le transport des malles entre La-Broquerie et Winnipeg.

—Le grain qui est déjà sorti de terre a la plus belle apparence ; aussi, nous jouissons de la température la plus favorable.

—M. C. Marcoux est à reconstruire sa baignoire ; elle sera prête cette semaine. Il n'y a pas à douter que les baigneurs seront nombreux.

—On annonce que l'apostat Chiniquy doit venir donner des conférences à Carbarry, à la fin du mois. Après l'Armée du Salut, Chiniquy ! *What next ?*

—Assemblée de l'Association Saint Jean-Baptiste, dimanche, après la grand'messe, à l'hôtel de ville, pour recevoir les rapports des différents comités.

—La clôture du mois de Marie a eu lieu mardi soir à la cathédrale. Le Rév. Père Allard, administrateur, a donné une instruction sur la persévérance à prier la Sainte-vierge.

—Une assemblée publique de l'Université de Manitoba pour la collation des degrés et la présentation des médailles et des bourses, aura lieu demain, à 3 heures, au *Trinity Hall*, Winnipeg.

—Joe Fant, à la poursuite duquel la police était depuis qu'il a tiré un coup de revolver sur le chef de police de Winnipeg, M. McRae, a été arrêté hier à Pembina. Le procureur-général a télégraphié à Ottawa pour obtenir les papiers nécessaires pour son extradition.

—Les terrains sur lesquels il y avait deux années d'arrérages de taxes, dans la municipalité de Saint-Boniface, ont été vendus mardi à l'hôtel-de-ville de Saint-Boniface. M. J. Arthur Prendergast, secrétaire-trésorier de la municipalité, conduisait la vente. La somme de $392.15 a été payée avant la mise à l'enchère et la vente a rapporté $948.95 ; total, $1,341.10.

—A l'assemblée de l'Association Saint-Jean-Baptiste, dimanche, les différents comités ont été nommés comme suit :

Comité de la messe—MM. Lecomte, président ; Paradis, secrétaire ; A. Bétournay, J. A. Prendergast et G. Germain.

Comité du pique-nique—MM. Lecomte, président ; Paradis, secrétaire ; L. Lafranchise, J. B. Joyal, G Arial, J. B. Leclerc, A. Bleau, T. Pelletier, L. A. Belleau et G. Germain.

Comité de la soirée—MM. Lecomte, président ; Paradis, secrétaire ; T. A. Bernier, J. E. P. Prendergast, A. Bétournay, L. J. A. Lévêque, D. Joyal, J. Perrault et J. B. Joyal.

Comité des invitations—MM. Lecomte, président ; Paradis, secrétaire ; T. A. Bernier, J. E. P. Prendergast, R. Marion, H. F. Despars et J. A. Prendergast.

Le comité de régie doit recommander dimanche à l'assemblée générale de chômer la fête par une messe solennelle le matin, un pique-nique l'après-midi et une séance le soir.

## Chronique de la Province.

*Lorette*,

—Nous saluons avec plaisir l'arrivée au milieu de nous de M. Joseph Arpin, de Saint-Ours, Qué. Ce Monsieur aurait l'intention, paraît-il, de s'établir dans notre paroisse ; puisse-t-il mettre son dessein à exécution !

—Il est grandement question d'établir une fromagerie dans notre localité ; c'est un M. Dufresne, de Berthier, Qué., qui se mettrait à la tête de cette entreprise que nous voudrions voir pousser à bonne fin, et au promoteur du projet nous souhaitons plein succès.



## Association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba.

Avis est par les présentes donné qu'il y aura assemblée générale de l'Association, DIMANCHE, le 5 JUIN courant, à l'issue de la grand'messe, à l'Hôtel-de-Ville, pour recevoir les rapports des différents comités.

Daté en la ville de Saint-Boniface, ce 31ème jour de mai 1887.

EUGÈNE PARADIS,
Secrétaire A. St.-J.-B. de M



### CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 8 juillet 1887, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans, deux fois par semaine aller et retour, entre

LABROQUERIE ET WINNIPEG,

à partir du 1er août prochain.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable *viâ* Giroux, Clearspring, Sainte-Anne, Lorette et Prairie Grove. Distance calculée, 47 milles.

Les malles devront laisser LaBroquerie les lundis et jeudis à 6.00 heures a.m., arriver à Winnipeg à 4.30 p.m., ou en temps pour le convoi de Port-Arthur. Elles laisseront Winnipeg les mardis et vendredis à 9.45 heures a.m., ou après l'arrivée de la malle de Port-Arthur et être rendues à LaBroquerie à 8.15 heures p.m.

Ou, s'il convient mieux aux soumissionnaires : Laisser Winnipeg les mardis et vendredis à 9.45 heures a.m., ou après l'arrivée de la malle de Port-Arthur, arriver à LaBroquerie à 8.15 heures p.m. Laisser LaBroquerie les mercredis et samedis à 6.00 heures a.m., arriver à Winnipeg à 4.30 heures p.m., ou en temps pour le convoi de Port-Arthur.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quand aux conditions du contrat offert, peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux differents bureaux de poste ci-dessus nommés et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 23 mai 1887.
2ins.1.6.87



### SOUMISSOINS POUR BAIL DE TERRES A PÂTURAGES DANS LE DISTRICT D'ALBERTA.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et marquées "soumission pour terres à paturages," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de Lundi, le sixième jour de Juin prochain, pour un bail de vingt et un ans, du township 17, Rang 25, et du township 18, Rang 26, à l'ouest du 4ème Méridien, dans le District d'Alberta, pour fins de paturages. Une copie des règlements du Paturage et les conditions aux quelles ces terres seront données à bail peuvent être obtenues à ce département ou aux bureaux des terres de la Puissance à Winnipeg et à Calgary.

A. M. BURGESS,
Sous-ministre l'Intérieur.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 12 mai 1887.
2ins.26.5.87.



### Acte des Licences pour la Vente des Liqueurs, 1887.

Les demandes suivantes de licences on été reçues conformément au dit acte :

E. Hunter & Cie., en gros, Winnipeg ;
R. Rutherford, hôtel, Balmoral ;
Isaac Riley, hôtel, Stonewall ;
S. Cowan, hôtel, Headingley ;
M. Goldie, hôtel, Killarney.

R. LATOUCHE TUPPER,
Inspecteur en chef.

Winnipeg, 21 mai 1887.
2ins. 2, 6, 87



### AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour la plantation de Poteaux de télégraphe, etc.," seront reçues à ce bureau jusqu'à mercredi, le 15 juin 1887, pour la plantation de poteaux au lieux et place de ceux qu'il y a actuellement sur la ligne de télégraphe entre Qu'Appelle et Humboldt, T. du N.-O., une distance d'environ cent quarante-trois milles.

Les poteaux (de cèdre, sans écorce et d'une longueur de 20 pieds), seront livrés par le gouvernement, sans frais, au pied des poteaux qu'il y a aujourd'hui, et les isoloirs, consoles et clous seront livrés sans frais, le long de la ligne en lot de 100 et de 150 lbs.

L'entrepreneur devra planter les dits poteaux de cèdre à une profondeur d'au moins quatre pieds, là où sont maintenant les vieux poteaux et devra y poser de nouveaux isoloirs et consoles, ainsi que le fil présentement en usage.

L'entrepreneur devra mettre les vieux poteaux en aussi bon ordre que possible, se rappelant qu'ils doivent être remplacés durant l'été de 1888. *Pendant la reconstruction, l'entrepreneur devra, autant que faire se pourra ne point briser le fil entre Qu'Appelle et Humboldt, pour la dépêche des affaires.*

L'ouvrage devant commencer pendant le mois de juin et finir pas plus tard que le 15 septembre 1887.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque *accepté*, payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, *égale à cinq pour cent* du montant de la soumission, laquelle sera cancellée si le soumissionnaire refuse de passer le contrat quand il en sera requis, ou s'il manque de terminer l'ouvrage conformément au contrat. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera retouné.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre,
A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 13 mai 1887.
2ins.6.6.87.

## AVIS

Prenez avis qu'un règlement autorisant un emprunt de $3,000.00, dans le but d'aider à la construction du moulin a farine proposé, a été dûment passé par le conseil de la municipalité de DeSalaberry ; que la preuve de la due passation du dit règlement et du fait que l'on s'est conformé à toutes les formalités préalables qu'exige le Statut fait et pourvu à cet effet, a été soumise au Commissaire municipal, auquel on s'adressera pour obtenir un certificat concernant le dit règlement, en vertu des dispositions de la section 319 de l'"Acte municipal de Manitoba 1886," le ou après le vingt-septième jour de Juin prochain.

Daté à St. Pierre, le 5ième jour de mai A.D. 1887.

L. M. P. NOEL.
Greffier de la Municipalité de DeSalaberry.

5ins.12.5.87

## AVIS.

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Municipalité de Montcalm siégera en Cour de Révision à Gauthier, dans la salle municipale, MERCREDI LE PREMIER JUIN 1887, à dix heures de l'avant-midi pour la Revision du Rôle dévaluation de 1886 qui a été adopté pour l'année 1887.

Les personnes désirant porter des plaintes contre le dit Rôle devront déposer les dites plaintes au Bureau du soussigné, le ou avant le 25ème jour de mai 1887.

Daté à Saint-Jean-Baptiste en mon Bureau ce vingt-cinquième jour d'Avril 1887

JOSEPH BARIL.
Greffier.

3ins.28.4.87.

MUNICIPALITÉ DE TACHÉ.

## AVIS.

Avis est par le présent donné que le Conseil de la Municipalité de Taché a décidé et résolu que le Rôle d'Evaluation de 1886 soit adopté comme Rôle d'Evaluation de 1887, sujet à la révision tel que pourvu par l'Acte Municipal de 1886.

Avis est aussi donné que le Conseil doit se former en Cour de Révision, mercredi, le quinzième jour de Juin 1887, à 1 heure P.M., à la maison d'école, Lorette Centre, afin de prendre en considération les plaintes qui pourraient être portées contre le dit Rôle d'Evaluation.

Daté à Lorette, ce 26ème jour d'Avril 1887.

Par ordre du Conseil,
L. E. MARTEL,
Evaluateur.

2i 19.5,87

## APPEL

DES

## RR. SS. DE LA CHARITE

DE

SAINT-BONIFACE

POUR LA

CONSTRUCTION

D'UN

## Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette construction.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.

## LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1.50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

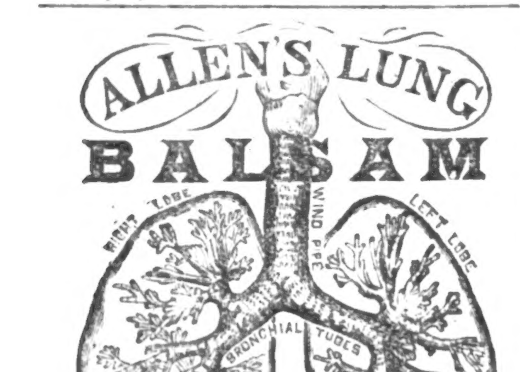
La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86




(This Engraving represents the Lungs in a healthy state.)

## BAUME D'ALLEN

REMÈDE CONTRE LA

**Consomption, la Toux, le Rhume, l'Asthme, le Croup**

Et toutes les affections de la Gorge et des Poumons.

Il guérit la Consomption, quand tous les autres Remèdes ont échoué.

Recommandé par les Médecins, les Garde Malades, par tous ceux en un mot qui en ont fait usage.

Il n'a jamais échoué dans son action.

Il n'a pas d'égal comme expectorant.

Il ne saurait faire de mal même au plus faible enfant.

Il ne contient pas d'Opium.

Chaque Bouteille porte les Directions.

En vente chez tous les Pharmaciens.

6f 83, 1a

## PENSIONNAT

DE

## SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

## RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

| | |
|---|---|
| Pension et enseignement des langues française et anglaise | $10.00 |
| Musique et usage des pianos | 3.00 |
| Dessin | 1.00 |
| Blanchissage | 2.50 |
| Lit complet | 1.00 |
| Droit d'entrée, (payable une seule fois) | 5.00 |

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

# PRESTON & NORRIS

(Ci-devant de la maison Alexander).

## 494 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG, 494

Porte voisine du magasin de Chaussures de Ryan.

——— o:o:o ———

MM. Preston & Norris veulent se défaire de tout leur assortiment de

# MARCHANDISES SECHES,

## Marchandises pour Messieurs, etc.,

à des prix bien au-dessous de tout ce qui peut s'offrir dans Winnipeg.

Tout l'assortiment doit être vendu le 1er d'Août prochain.

Nos Marchandises sont toutes nouvelles.

PRESTON & NORRIS,
[Ci-devant de la maison Alexander]
494 Rue Principale, Winnipeg.

3m 12,5,87

Porte voisine du magasin de chaussures de Ryan, près de l'Hôtel-de-Ville.

# GEO. CRAIG & Cie

SUCCESSEURS DE

## MM. PARKES & CIE, (au Lion d'Or),

WINNIPEG.

Ayant acheté cet énorme assortiment de marchandises pour la moitié du prix, nous pouvons vendre meilleur marché que les marchands de gros.

NOUS VENONS AUSSI DE RECEVOIR DE MONTREAL UN NOUVEL ASSORTIMENT DE

## Marchandises de Printemps

des plus variées et que nous détaillerous aussi à des prfx très-réduits.

Nous nous sommes assurés les services d'un homme d'affaires de Montréal, (un Canadien-français) qui s'occupera spécialement de la pratique française.

Venez nous voir et vous serez satisfaits de vos achats au VIEUX MAGASIN POPULAIRE, LE LION D'OR. Ses nouveaux propriétaires sont décidés à faire fleurir le commerce.

Venez bientôt.

GEO. CRAIG & CIE.

1m 31.3.87

SANTÉ POUR TOUS!!

# PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

### LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

### L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

## AVIS.

## N. D. McDONALD & Cie.,

(Ci-devant de la Compagnie *American Plumbing Co.*)

viennent d'ouvrir une place d'affaire, au

## No. 251 Rue Principale

VIS-A-VIS LA RUE SAINTE-MARIE, WINNIPEG,

où ils s'occuperont de tout ouvrage en

PLOMB ET D'APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR

Ils sont prêts à recevoir et exécuter tous contrats et commandes qu'on voudra leur confier, tel que posage d'appareil de chauffage à eau chaude et à vapeur, tuyaux à gaz, ouvrage de plombier, etc.

Ouvriers de première classe pour tous les ouvrages.

Un assortiment considérable de

**Tuyaux, Objets en Cuivre, etc.,**

toujours en main.

M. McDONALD a posé des appareils de chauffage dans plusieurs des bâtisses les plus considérables de la Province et ils fonctionnent tous parfaitement.

Toujours à vendre aussi, et ceci s'adresser plus particulièrement aux cultivateurs,

POMPES A BRAS ET POMPES A DOUBLE ACTION.

Une visite est sollicitée.

1m. 10. 6. 86.

## Glace! Glace!!

M. JEAN-BAPTISTE LAUZON désire faire connaître au public qu'à partir d'aujourd'hui, il peut fournir de la glace pendant tout l'été. Pour $5.00 il donnera 10 livres de glace par jour jusqu'au 1er octobre prochain.

Saint-Boniface, 12 mai 1887.

J.-BTE LAUZON.

jno 12 5 87




**• FLORAL GUIDE FOR 1887 •**

Now ready, contains 2 Colored Plates, hundreds of Illustrations, and nearly 200 pages—32 pertaining to Gardening and Flower Culture, and over 150 containing an Illustrated List of nearly all the FLOWERS and VEGETABLES grown, with directions how to grow them, where the best SEEDS, PLANTS, and BULBS can be procured, with prices of each. This book mailed free on receipt of 10 cents, and the 10 cents may be deducted from the first order sent us. Every one interested in a garden, or who desires good, fresh seeds, should have this work. We refer to the millions who have used our seeds. Buy only Vick's Seeds at Headquarters. JAMES VICK, SEEDSMAN, Rochester, N. Y.

## RICHARD & CIE.,

IMPORTATEURS DE

## Vins, Liqueurs et Cigares,

## 365, Rue Principale,

WINNIPEG.

——(0:0:0)——

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantitlons sur demande.




## Vieux Timbres.

Mme Deguy, 12 avenue Bosquet, à Paris, désire acheter des vieux timbres-poste, pour collections et tapisseries, principalement des timbres usés de Nouvelle-Ecosse.

no.28.4.87.

## GUILBAULT et LANTHIER

BLOC ROYAL,

## Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.

MM. GUILBAUT & LANTHIER ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un établissement de FERBLANTIER à l'ancienne place de M. G. Longpré, et toutes commandes qu'on voudra leur confier seront exécutées à des prix très-modérés et sous le plus court délai.

Couvertures en Fer Blanc,
Tôle Galvanisée,
Tôle Noire;

REPARATION DE TOUTE ESPECE, Etc.

M. Lanthier s'occupera aussi de poser les appareils de chauffage et exécutera tout ouvrage en plomb.

Une visite est sollicitée.

N'oubliez pas l'endroit:

## Guilbault et Lanthier,

"BLOC ROYAL"

**Avenue Provencher,**

SAINT-BONIFACE.

2m. 16. 9. 86.

## ŒUVRE DE LA COLONISATION

DE LA PROVINCE DE QUEBEC

SOUS LE PATRONAGE DU

**CURE LABELLE.**

## PAR ACTIONS de $1.00 et de 25c.

SUIVANT LA SÉRIE.

Il se fait un Tirage Mensuel des Bénéfices.

L'action donne droit à prendre part à un de ces tirages.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU

**LE 15 JUIN PROCHAIN**

**$50,000 répartis entre les gagnants.**

Pour plus amples reuseignements, s'adresser au Secrétaire,

S. E. LEFEBVRE,
19, Rue St. Jacques,
MONTRÉAL, Canada.

1an 18,5, 87

## Le Grand Remede Francais.

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

Récompense.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes génitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Périodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.
Correspondance sollicitée.

6m 30,12,86



## Chemin de fer Canadien du Pacifique

**DIVISION OUEST**

SERVICE DES CONVOIS.

## CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

| Allant vers l'Est — Départ. | Stations. | Allant vers l'Ouest — Arrivée. |
|---|---|---|
| † 6 15 p m | 5 Winnipeg | † 8 10 a m |
| 11 55 p m | Portage-du-Rat | 2 18 a m |
| 6 10 a m | Ignace | † 7 40 p m |
| † 9 15 a m | Savanne | 4 23 p m |
| Arrivée | | Départ |
| 1 00 p m | 2 Port-Arthur 3 | †12 30 p m |

| Allant à l'Ouest. — Départ | Stations. | Allant à l'Est — Arrivée |
|---|---|---|
| †8 40 a m | 2 Winnipeg 2 | † 5 15 p m |
| 11 10 a m | Portage-la-Prairie | 2 35 p m |
| † 1 30 p m | Carberry | †11 45 a m |
| 3 15 p m | Brandon | † 9 15 a m |
| 4 45 p m | Virden | † 6 35 p m |
| 5 33 p m | Elkhorn | 5 44 a m |
| † 6 40 p m | Moosomin | † 4 35 a m |
| † 9 10 p m | Broadview | 2 10 a m |
| 1 30 a m | Qu'Appelle | 11 10 p m |
| 3 40 a m | Régina | 9 30 p m |
| †6 25 a m a 15 / †6 55 a m l 14 | Moose Jaw | 5 l †7 30 pm / 14 a †7 00 pm |
| † 1 25 p m | Swift Current | †11 45 a m |
| 6 55 p m | Maple Creek | 5 40 a m |
| 10 55 p m a 14 / 11 35 p m l 11 | Medecine Hat | 16 l 12 40 a m / 13 a †1 30 p m |
| † 7 05 a m | Gleichen | †4 10 p m |
| †10 35 a m a 8 / 12 01 p m l 10 | Calgary | 19 l 12 30 p m / 12 a 11 30 a m |
| † 4 25 p m | a 10 Canmore 12 l | 7 00 a m |

| Allant vers le Sud — Départ | Stations. | Allant vers le Nord — Arrivée |
|---|---|---|
| † 9 45 p m | 1 Winnipeg | † 5 25 p m |
| 12 15 p m | Dominion City | 2 52 p m |
| Arrivée | | Départ |
| †12 40 p m | Emerson 1 | † 2 25 p m |
| Départ | | Arrivée |
| 8 15 a m | 2 Winnipeg 2 | †6 20 p m |
| 11 00 a m | Morris | 3 30 p m |
| †11 45 a m | Rosenfelt | †2 45 p m |
| Arrivée | | Départ |
| 12 45 p m | 2 Gretna 2 | 1 45 p m |
| Départ | | Arrivée |
| 12 15 p m | 2 Rosenfelt 2 | †11 45 a m |
| 2 10 p m | Morden | 9 25 a m |
| Arrivée | | Départ |
| 4 30 p m | 2 Manitou 2 | 7 45 a m |

| Allant Nord. — Départ | Stations. | Allant Sud. — Arrivée |
|---|---|---|
| 4 00 p m | 6 Winnipeg | † 9 30 a m |
| Arrivée | | Départ |
| 6 00 p m | Selkirk-Ouest 7 | 7 30 a m |

| Allant à l'Ouest. — Départ | Stations. | Allant à l'Est. — Arrivée |
|---|---|---|
| † 9 30 a m | 6 Winnipeg | † 3 00 p m |
| 10 30 a m | Stony Mountain | 2 00 p m |
| Arrivée | | Départ |
| 10 55 a m | Stonewall 6 | 1 30 p m |

| Allant Sud-Ouest. — Départ | Stations. | Allant Nord-Est — Arrivée |
|---|---|---|
| †10 30 a m | 9 Winnipeg | † 7 10 p m |
| 11 40 a m | Headingly | 6 15 p m |
| Arrivée | | Départ |
| † 2 15 p m | Bout du chemin M'n S. W B 10 | † 3 45 pm |

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.



# EN ROUTE

— POUR —

# ONTARIO

— ET —

# Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

## ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

## St. Paul, Minneapolis et Chicago!

**Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.**

**Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.**

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à
S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

4,2,86 jno



## STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

## De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

### REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

### NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

### DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

### AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qni ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

### DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la céduie E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

### AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

## IMPRIMERIE

— DU —

## JOURNAL "LE MANITOBA"

**Nous executons sous le plus court delai**

## Toutes Commandes pour Impressions

**DANS LES DEUX LANGUES**

— TELLES QUE: —

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, Etc., Etc.

— AUSSI —

**TOUTES ESPECES DE**

## BLANCS et FORMULES

A L'USAGE DES

## Corporations Municipales

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

## La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA